



CHU DE REIMS

COVID-19 | POINT DE SITUATION

Au lundi 15 mai 2023

CONSIGNES RELATIVES AU PORT DU MASQUE EN COURT ET MOYEN SÉJOUR

Compte-tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire :



Le port du masque n'est plus obligatoire dans l'enceinte du CHU **sauf en cas de symptômes ORL ou respiratoires.**



Le port du masque reste :

obligatoire en cas de **cluster**, dans **certains secteurs en particulier interventionnels**, pour les **professionnels exposés aux projections ou aérosolisations** de produits biologiques ;

très fortement recommandé en cas de contact avec des patients immunodéprimés ;

indiqué en fonction des précautions complémentaires prescrites (gouttelettes, protecteur) ;

encouragé pour les patients immunodéprimés : port d'un masque FFP2 ou à défaut un masque chirurgical.

Le port du masque sera à nouveau obligatoire en cas de circulation virale précoce ou de remontée des indicateurs et à l'approche de la saison hivernale à partir du 15 octobre prochain.

Le respect des mesures barrières (SHA, distanciation) restent des moyens efficaces de prévention.

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade